

ville de
Pantin


 **33^e**
**FOULÉES
PANTINOISES**

 **33^e**
**FOULÉES
PANTINOISES**

inscription gratuite
par correspondance
Dimanche 27 mai

Service des sports de la ville de Pantin
01 49 15 41 58 et sur www.ville-pantin.fr

Direction de la Communication - mars 2012

10h  **Course de 10 km**
Qualificative au championnat de France

12h  **Remise de prix**
Remise des lots de la tombola
Tirage au sort parmi les arrivants

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



ville-pantin.fr

Renseignements et inscriptions
(tél.) 01 49 15 41 58

Règlement

des 33^e Foulées pantinoises

Départ et arrivée Mairie de Pantin

84/88, av. du Général-Leclerc, M° Hoche / RER E Pantin

distance	horaires	catégories	né(e)s en	Inscription par correspondance	Inscription sur place
10 km	10h	Cadets à vétérans H et F	1996 et avant	gratuit	8 €

Inscription

- **Par courrier - gratuit** - avant le 19 mai 2012 à adresser au service des sports, centre administratif 84/88, av. du Général-Leclerc 93507 Pantin cedex
- **Sur place** au P.C. d'organisation le dimanche 27 mai. Clôture des inscriptions : 1h avant la course. Chèque à l'ordre de l'OSP (8 €).

Retrait des dossards

- **Vendredi 25 mai** de 14h à 19h ou le **samedi 26 mai** de 9h à 12h au centre administratif.
- **Le jour de la course au P.C. d'organisation.** Le retrait de votre dossard implique la présentation de votre licence FFA en cours de validité ou d'un certificat médical original (copie effectuée sur place) de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an restitué après la course (sur demande).

Organisation

- **Douches, consignes gratuites et gardées** à la piscine municipale Leclerc (en face du centre administratif).
- **Résultats** : traitement informatique sur place et possibilité de consultation sur le site internet de la ville de Pantin.
- **Service médical** assuré par la Croix rouge et un médecin de la ville.
- **Assurance** : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Règlement FFA commission nationale des courses hors stade

- **Le 10 km est qualificatif au championnat de France individuel.** Il est mesuré conformément au règlement de mesurage des courses hors stade. C'est une course à label régional.
- **Les épreuves** sont ouvertes aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés.

- **Code du sport du 23 mai 2006** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et de donner l'original du certificat médical (copie sur place) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an et restitué après la course sur demande. Attention, depuis 2008 la licence, autre que celle de la FFA, n'est plus valable.
- **Les organisateurs déclinent toute responsabilité** en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.
- **Pour les mineurs**, l'inscription et la participation sont sous la responsabilité des parents ou du responsable de club. Une autorisation parentale sera demandée en plus du bulletin d'inscription.
- **Le dossard doit être porté en entier.** Le non respect de cette consigne entraînera la disqualification.

Parcours

- **Urbain et roulant**, il s'effectue sur une boucle de 5 km (x2 pour le 10 km).
- **Départ et arrivée** : mairie de Pantin, 84/88, av. du Général-Leclerc.
- **Circulation automobile maîtrisée.**
- **Sécurité** sur le parcours assurée par les gendarmes et des signaleurs.
- **Ravitaillements et épongeages.**
- **Le record** est de 28'34" SH et de 33'12" SF.

Récompenses

- **Pour tous les arrivants** : tee-shirts, médailles, lots divers et Tombola.
- **Pour les 3 premiers** : coupes et lots.
- **Participation gratuite** des coureurs à la Tombola des Foulées (lots de valeur).
- **Meilleur Pantinois et meilleure Pantinoise**

Primes à l'arrivée (renseignements sur demande).

Hébergement

- **Renseignements** auprès de l'Office de tourisme de Pantin : 01 48 44 93 72.

Bulletin d'inscription

aux 33^e Foulées pantinoises

À retourner au service des sports, mairie de Pantin 84/88, av. du Général-Leclerc 93507 Pantin cedex.

À remplir en lettres majuscules

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone (obligatoire)

E-mail

Année de naissance (pour les mineurs fournir obligatoirement une autorisation parentale)

Sexe M F Nationalité

Club N° de licence

Entreprise

Meilleur temps sur 10 km

Non licencié, joindre un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (restitution en fin de course).

Date et signature

Réservé au comité organisateur

Catégorie N° dossard

